

## (12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 53590 B1** (51) Cl. internationale : **E04C 1/40; E04B 2/02**

(43) Date de publication :  
**28.06.2024**

---

(21) N° Dépôt :  
**53590**

(22) Date de Dépôt :  
**04.09.2019**

(30) Données de Priorité :  
**10.09.2018 BE 201805622**

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:  
**PCT/EP2019/073592 04.09.2019**

(71) Demandeur(s) :  
**Gablok SA, Rue des Waides 18C 4890 Thimister-Clermont (BE)**

(72) Inventeur(s) :  
**LAKATOS, Gabriel**

(74) Mandataire :  
**SABA&CO**

(86) N° de dépôt auprès de l'organisme de validation :19762978.5

---

(54) Titre : **ELÉMENT DE CONSTRUCTION**

(57) Abrégé : La présente invention concerne un élément de construction (10) comprenant un cadre (1) et un bloc (2) pouvant coulisser dans le cadre (1) lorsqu'il est soumis à une force extérieure. Le bloc (2) peut ainsi former un tenon entre deux cadres (1) superposés formant des mortaises. Des éléments de construction (10) fixés ensemble latéralement forment des modules (100) qui peuvent s'assembler en décalage d'un niveau à l'autre de façon à former un mur.

## Revendications

**1.** Assemblage comprenant un premier et un deuxième éléments de construction (10), chaque élément de construction comprenant:

- un cadre (1) comprenant une cavité (22) débouchant par une ouverture supérieure (22a) et une ouverture inférieure (22b), et

- un bloc (2) agencé pour se mouvoir selon une première direction (101) dans la cavité (22) sous l'action d'une pression extérieure et à rester bloqué au moins partiellement dans la cavité (22) en l'absence de pression extérieure, élément de construction dans lequel une extrémité supérieure (25) du bloc (2) est apte à s'engager dans l'ouverture supérieure (22a) de la cavité (22) et est apte à s'engager dans l'ouverture inférieure (22b) de la cavité (22), caractérisé en ce que le cadre (1) du deuxième élément de construction (10) est posé sur le cadre (1) du premier élément de construction (10) et le bloc (2) du premier élément de construction (10) est bloqué mécaniquement dans la cavité (22) du cadre (1) du premier élément de construction (10) et dans la cavité (22) du cadre (1) du deuxième élément de construction (10).

**2.** Assemblage selon la revendication 1, dans lequel la cavité (22) et le bloc (2) sont tels que le bloc (2) peut entrer dans la cavité (22) par son ouverture inférieure (22b) et en sortir par son ouverture supérieure (22a).

**3.** Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la différence, prise en valeur absolue, entre au moins une étendue latérale (53 ; 55) de la cavité (22) et une étendue latérale correspondante (54 ; 56) du bloc (2) mesurée quand le bloc (2) est hors de la cavité (22) est de moins de 3 mm, préférentiellement moins de 2 mm, plus préférentiellement moins de 1 mm.

**4.** Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la différence, en valeur absolue, entre la largeur (53) de la cavité (22) et la largeur (54) du bloc (2) mesurée quand le bloc (2) est hors de la cavité (22) est de moins de 3 mm, préférentiellement moins de 2 mm, plus préférentiellement moins de 1 mm et/ou la différence, en valeur absolue, entre la profondeur (55) de la cavité (22) et la profondeur (56) du bloc (2) mesurée quand le bloc (2) est hors de la cavité (22) est de moins de 3 mm, préférentiellement moins de 2 mm, plus préférentiellement moins de 1 mm.

**5.** Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel l'extrémité supérieure (25) du bloc (2) est chanfreinée et/ou dans lequel des coins de l'extrémité supérieure (25) du bloc (2) sont arrondis.

**6.** Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le cadre (1) comprend des parois latérales (1a, 1b) délimitant la cavité (22) latéralement, et dans lequel le bloc (2) est prévu pour être en contact mécanique avec toutes les parois latérales (1a, 1b) du cadre (1) lorsqu'il est bloqué, au moins partiellement, dans la cavité (22).

**7.** Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la hauteur (51) du cadre (1) est sensiblement égale à la hauteur (52) du bloc (2).

**8.** Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel la cavité (22) est délimitée par des surfaces planes parallèles à la première direction (101).

**9.** Assemblage selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le cadre (1) est au moins partiellement en bois et/ou en polymère.

**10.** Mur (200) comprenant au moins trois modules de constructions (11), chaque module comprenant un premier et un deuxième éléments de construction (10), chaque élément de construction (10) comprenant :

- un cadre (1) comprenant une cavité (22) débouchant par une ouverture supérieure (22a) et une ouverture inférieure (22b), et

- un bloc (2) agencé pour se mouvoir selon une première direction (101) dans la cavité (22) sous l'action d'une pression extérieure et à rester bloqué au moins partiellement dans la cavité (22) en l'absence de pression extérieure, élément de construction dans lequel une extrémité supérieure (25) du bloc (2) est apte à s'engager dans l'ouverture supérieure (22a) de la cavité (22) et est apte à s'engager dans l'ouverture inférieure (22b) de la cavité (22) module dans lequel le cadre (1) du premier élément de construction (10) est fixé latéralement, par exemple par vissage et/ou collage, au cadre (1) du deuxième élément de construction (10) les modules étant disposés en décalage vertical, de façon à ce qu'une première partie d'un module supérieur formant le premier module (100a) repose sur un premier module inférieur formant le deuxième module (100b) et une deuxième partie du module supérieur formant le premier module (100a) repose sur un deuxième module inférieur formant le troisième module (100c), au moins le premier (100a) des modules de constructions comprenant :

- un premier bloc (120) situé d'une part dans une première cavité du premier module de construction (100a) et d'autre part dans une cavité du deuxième (100b) des modules de constructions, et

- un deuxième bloc (130) situé d'une part dans une deuxième cavité du premier module de construction (100a) et d'autre part dans une cavité du troisième (100c) des modules de constructions

**11.** Mur selon la revendication précédente, comprenant en outre un module de construction (100) comprenant un troisième éléments de construction (10), le troisième élément de construction (10) comprenant

- un cadre (1) comprenant une cavité (22) débouchant par une ouverture supérieure (22a) et une ouverture inférieure (22b), et

- un bloc (2) agencé pour se mouvoir selon une première direction (101) dans la cavité (22) sous l'action d'une pression extérieure et à rester bloqué au moins partiellement dans la cavité (22) en l'absence de pression extérieure élément de construction dans lequel une extrémité supérieure (25) du bloc (2) est apte à s'engager dans l'ouverture supérieure (22a) de la cavité (22) et est apte à s'engager dans l'ouverture inférieure (22b) de la cavité (22), le troisième élément de construction est fixé latéralement au cadre (1) du deuxième élément de construction (10).

**12.** Bâtiment comprenant un assemblage selon l'une des revendications 1 à 9 ou un mur selon la revendication 10 ou 11.

**13.** Méthode de construction d'un mur (200) ou d'une paroi verticale et comprenant les étapes de :

(a) fournir un premier cadre (1) comprenant une cavité (22) débouchant par une ouverture supérieure (22a) et une ouverture inférieure (22b),

(b) fournir un deuxième cadre (1) comprenant une cavité (22) débouchant par une ouverture supérieure (22a) et une ouverture inférieure (22b),

(c) fournir un bloc (2) agencé pour se mouvoir selon une première direction (101) dans la cavité (22) du premier cadre (1) sous l'action d'une pression extérieure et à rester bloqué au moins partiellement dans la cavité (22) du premier cadre (1) en l'absence de pression extérieure, et pour se mouvoir selon la première direction (101) dans la cavité (22) du deuxième cadre (1) sous l'action d'une pression extérieure et à rester bloqué au moins partiellement dans la cavité (22) du deuxième cadre (1) en l'absence de pression extérieure, et

(d) engager le bloc (2) dans l'ouverture supérieure (22a) de la cavité (22) du premier cadre (1) et dans l'ouverture inférieure (22b) de la cavité (22) du deuxième cadre (1), le cadre (1) du deuxième élément de construction (10) étant posé sur le cadre (1) du premier élément de construction (10).